



AVERTISSEMENTS AGRICOLES[®]

POUR DE BONNES PRATIQUES AGRICOLES

REGION CENTRE

www.srpv-centre.com

CULTURES LEGUMIERES N° 6 bis

24/04/2008 - 1 page

Cultures légumières

Rectificatif Choux

Mouches

Une erreur s'est glissée, dans la préconisation du bulletin n°6, en ce qui concerne le **FORCE 1.5 G**. Cet insecticide a obtenu une dérogation d'usage sur **navet** contre la mouche du chou et non sur la culture du chou. L'application de ce produit se fait en localisé dans la raie de semis. La dérogation a été accordée jusqu'au 18.08.2008.



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

D.R.A.F. CENTRE
Service Régional de la
Protection des Végétaux
93, rue de Curambourg
45404 Fleury les Aubrais
Tél. 02.38.22.11.11
Fax 02.38.84.19.79
SRPV.DRAF-CENTRE@
agriculture.gouv.fr

Imprimé à la Station
d'Avertissements agrico-
les de la Région CENTRE
Le Directeur-Gérant :

Publication périodique
CPPAP n° 0210B07200
ISSN n° 1258-7931

Diffusion en collaboration
avec la FDGDON 37
(art.251-1 à 252-5 du code
rural) et la Chambre d'Agric-
ulture du 41.

Rectificatif